



Séance du 15 décembre 2023 à 18h30

Délibération du Conseil Municipal n°2023-39

Nombre de conseillers : 14

Présents : 11

Absents : 3

dont représentés : 2

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

Date de la convocation :

11 décembre 2023

**Date de transmission
en Préfecture :**

19 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Etaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Laurence CHARLE - Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Valérie ORIAM – Nathalie PRIEUR

Procurations : Frédéric MONASSON à Laurence CHARLE et Frédéric PETIT à Nathalie PRIEUR

Absents excusés : Mélinda NOLE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

ayant obtenu la majorité des suffrages, M. Eddy VANDECKERKHOVE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Décision modificative N°05

Les agents de la commune bénéficient de chèques déjeuners, la moitié pris en charge par la mairie, l'autre moitié prélevée directement sur le salaire des agents.

En fin d'année, il convient d'effectuer une opération comptable permettant la traçabilité de la part employeur. Les crédits n'étant plus suffisant à l'article impacté il convient d'en rajouter pour régulariser l'opération comptable.

Le Maire propose la décision modificative suivante :

- DF 611/11 : - 800 €
- DF 6470/12 : + 800 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la décision modificative n°05 telle que présentée

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER